

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION



COMPTE RENDU

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 1^{er} JUILLET 2013



Trois Bassins



Le Port



La Possession

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} JUILLET 2013

Date de convocation : 25/06/2013
30 membres en exercice
16 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille treize, le 1^{er} juillet à dix sept heures, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO au Port, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Yves LANGENIER, Président.

Secrétaire de séance : Mme Rahiba DUBOIS

Délibération N° 2013-060/B6-001

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT – Attribution d'une subvention à l'Agence Immobilière à vocation sociale (Agence Soleil)

Rapporteur : M. Edouard GOKALSING

Résumé : Dans le cadre des actions du PLH, le TCO a accordé une subvention à l'Agence Soleil depuis 2007, afin de permettre aux publics en difficulté de se loger dans le privé. Il vous est proposé de statuer sur la demande de l'association, à hauteur de 10 000 €, au titre de l'année 2013.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention de 10 000 € à l'Agence Soleil, au titre de 2013, pour la réalisation de ses actions et pour le partenariat dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne dans l'Ouest ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération N° 2013-061/B-002

ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE – CULTURE/SPORT – Actualisation du plan de financement du centre sportif et de loisirs de dos d'Ane

Rapporteur : M. Jacques DOBARIA

Résumé : L'étude de maîtrise d'œuvre du centre sportif et de loisirs de de Dos d'Ane, en phase APD (Avant-Projet Définitif), a permis d'affiner le budget global de l'opération, estimé à 6 600 000 € HT, équipements communaux et communautaires confondus. Compte tenu de l'absence de financements du Plan de Relance Régional, initialement escomptés sur cette opération, il est proposé à la CCP, un nouveau plan de financement de l'opération.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE le plan de financement suivant :**

	Montant opération HT	TCO		Commune		LEADER (Europe /Etat /Région)	
		%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
Maison sport nature	571 576 €	20%	114 315 €	0%	0 €	80%	457 261 €
Maison du Dos d'Ane	583 397 €	60%	350 038 €	40%	233 359 €	0%	0 €
Espace aquatique	2 359 368 €	45%	1 061 716 €	45%	1 061 716 €	10%	235 937 €
Rondavelle	110 687 €	12%	13 282 €	8%	8 855 €	80%	88 549 €
Frais mutualisés	2 138 416 €	42%	898 135 €	28%	598 757 €	30%	641 525 €
Travaux	5 763 444 €	42%	2 437 486 €	33%	1 902 686 €	25%	1 423 272 €
Etudes	867 600 €	42%	366 927 €	33%	286 421 €	25%	214 252 €
Total opération	6 631 044 €	42%	2 804 413 €	33%	2 189 107 €	25%	1 637 524 €

- **AUTORISE le Président à solliciter les financements du LEADER, au titre de la mesure 413.4 relative aux aménagements et petits équipements touristiques publics ;**
- **AUTORISE le Président à signer tous les actes correspondants.**

Délibération N° 2013-062/B6-003

ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE - CULTURE – Attribution d'une subvention à l'association 4ème Cirque pour la mise en place d'ateliers d'initiation aux arts du cirque, au titre de l'exercice 2013

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : *Durant les vacances scolaires de juillet-août 2013, la compagnie professionnelle de cirque « 4^{ème} cirque » propose gratuitement des ateliers d'initiation aux arts du cirque à destination des enfants et des adolescents des hauts de l'Ouest ainsi que des représentations sous chapiteau du spectacle "LÉO fait son cirque » accessible à tous. Pour mener à bien cette tournée, l'association « 4^{ème} Cirque » porteuse de ce projet, sollicite auprès du TCO une subvention d'un montant de douze mille euros (12 000 €).*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE l'octroi d'une subvention d'un montant de douze mille euros (12 000 €) à l'association « 4^{ème} Cirque » pour la tournée « LÉO fait son cirque », au titre de l'exercice 2013 ;**
- **VALIDE le projet de convention ;**
- **AUTORISE le président à signer la convention.**

Délibération N° 2013-063/B6-004

ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE - CULTURE – Attribution d'une subvention à l'association ACTA pour la mise en œuvre de son programme d'actions culturelles 2013

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : L'« Association Culturelle du Théâtre sous les Arbres » (A.C.T.A.) gère un petit théâtre en plein air situé dans la ville du Port. A ce titre, elle accueille un certain nombre de spectacles professionnels et amateurs. L'association dispense également des formations, de l'enseignement et de la pratique théâtrale. Afin de mettre en œuvre son programme d'actions 2013, elle sollicite le TCO pour un soutien financier de cinquante mille euros (50 000€). Il est toutefois proposé de leur accorder une subvention d'un montant de 25 000 €.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE l'octroi d'une subvention d'un montant de vingt cinq mille euros (25 000 €) à l'association « A.C.T.A. » pour la mise en place de son programme d'actions, au titre de l'exercice 2013 ;**
- **VALIDE le projet de convention ;**
- **AUTORISE le président à signer la convention.**

Délibération N° 2013-064/B6-005

ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE - CULTURE – Attribution d'une subvention à l'association « An Grèn Koulèr / écritures sociales » pour son action culturelle « kozman vré», au titre de l'exercice 2013

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : En 2011, une subvention d'un montant de 15 000 € a été allouée à l'association « An Grèn Koulèr », pour la mise en place d'ateliers d'écriture sociale, de conférences et cercles de paroles, à destination d'un public de jeunes en rupture, de personnes au chômage et de non lecteurs sur les années 2011 et 2012. L'association propose de renouveler ce type d'actions à destination de nouvelles personnes se trouvant dans des situations en risque d'exclusion. A ce titre, elle sollicite le TCO pour l'octroi d'une subvention de quinze mille euros (15 000 €). Il est toutefois proposé de leur accorder une subvention d'un montant de 10 000 €.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE l'octroi d'une subvention d'un montant de dix mille euros (10 000 €) à l'association « An Grèn Koulèr, écritures sociales » pour son action culturelle « kozman vré », au titre de l'exercice 2013 ;**
- **VALIDE le projet de convention ;**
- **AUTORISE le président à signer la convention.**

Délibération N° 2013-065/B6-006

ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE - CULTURE – Attribution d'une subvention à la compagnie « Baba Sifon » pour son action culturelle « itinérance pour un théâtre de proximité » axée sur son spectacle « Batman d'Kèr »

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : En 2012, la compagnie « Baba Sifon » a créé le spectacle « Batman d'Kèr » pour lequel le TCO lui a octroyé une subvention de onze mille deux cents euros (11 200 €). Pour 2013, l'association souhaite mettre en place des ateliers culturels autour de ce spectacle qui sera diffusé à Mafate. Afin de réaliser cette action, la compagnie Baba Sifon sollicite le TCO pour l'octroi d'une subvention de onze mille sept cent euros (11 700 €). Il est toutefois proposé de leur accorder une subvention d'un montant de 6000 €.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention d'un montant de six mille euros (6 000 €) à l'association « Baba Sifon » pour son action culturelle « itinérance pour un théâtre de proximité », axée sur le spectacle « Batman d'kèr », au titre de l'exercice 2013.
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention.

Délibération N° 2013-066/B6-007

ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE - CULTURE – Attribution d'une subvention à l'association « F.A.T.A.K » pour la mise en place de stages de percussions, chants et guitare, au titre de l'exercice 2013

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : L'association F.A.T.A.K. souhaite mettre en place des stages de percussions, de chants et de guitare à destination des jeunes de quartiers des hauts de l'Ouest. A ce titre, l'association F.A.T.A.K, porteuse de ce projet, sollicite auprès du TCO une subvention d'un montant de trois mille sept cent euros (3 700 €).

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention d'un montant de trois mille sept cents euros (3 700 €) à l'association « F.A.T.A.K » pour dispenser des stages de percussions chant et guitare, au titre de l'exercice 2013 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention.

Délibération N° 2013-067/B6-008

ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE - CULTURE – Attribution d'une subvention à l'association « Maécha Métis » pour le développement de l'art du clown, au titre de l'exercice 2013

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : Depuis quelques années, la compagnie Maécha Métis dispense des ateliers à destination de populations généralement éloignées des pratiques culturelles. Pour 2013, la compagnie propose la découverte du clown de théâtre, comme moyen de renouer le lien avec nous-mêmes et avec les autres. Cette forme artistique nouvelle à la Réunion est un outil d'épanouissement personnel qui aide à mieux se connaître et à s'affirmer. A ce titre, l'association Maécha Métis, porteuse de ce projet, sollicite auprès du TCO une subvention d'un montant de quatre mille euros (4 000 €).

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE l'octroi d'une subvention d'un montant de quatre mille euros (4 000 €) à l'association « Maécha Métis » pour le développement de l'art du clown, au titre de l'exercice 2013 ;**
- **VALIDE le projet de convention ;**
- **AUTORISE le président à signer la convention.**

Délibération N° 2013-068/B6-009

ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE - CULTURE – Attribution d'une subvention à l'Association « Soul City » pour la décentralisation de la 7^{ème} édition du « Battle de l'Ouest Indian Ocean Tour », au titre de l'exercice 2013

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : L'association « Soul City » sollicite une subvention auprès du TCO de dix mille euros (10 000 €) pour la décentralisation de la 7^{ème} édition du « Battle de l'Ouest Indian Ocean Tour ». Cette manifestation a pour but de développer, promouvoir et valoriser les danses hip hop, maloya et moringue à la Réunion et dans la zone Océan Indien.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE l'octroi d'une subvention d'un montant de dix mille euros (10 000 €) à l'association « Soul City » pour la décentralisation de la 7^{ème} édition du « Battle de l'Ouest Indian Ocean Tour », au titre de l'exercice 2013 ;**
- **VALIDE le projet de convention ;**
- **AUTORISE le président à signer la convention.**

Délibération N° 2013-069/B6-010

ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE - CULTURE – Attribution d'une subvention à l'association « ThéâtreEnfance » pour la diffusion de son spectacle « Moustache » et la mise en place d'ateliers de sensibilisation et d'initiation à la pratique artistique en théâtre, au titre de l'exercice 2013

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : *L'association « ThéâtreEnfance » a créé, en 2010, le spectacle « Moustache » à destination de jeunes publics, qui a été diffusé plus d'une cinquantaine de fois à travers l'Île. Pour 2013, l'association souhaite programmer des représentations et des ateliers de sensibilisation et d'initiation à la pratique théâtrale, dans des écoles élémentaires sur les cinq communes du territoire. Afin de mener à bien son action, l'association sollicite le TCO pour l'octroi d'une subvention d'un montant de cinq mille euros (5 000 €).*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention d'un montant de cinq mille euros (5 000 €) à l'association « ThéâtreEnfance » pour la mise en place de leur action culturelle dans le cadre de la diffusion du conte « Moustache », sur les cinq communes du territoire, au titre de l'exercice 2013 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention.

Délibération N° 2013-070/B6-011

ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE - CULTURE – Attribution d'une subvention à l'association « Unit' et Métis' » pour la mise en œuvre de son projet culturel, pour l'exercice 2013

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : *Comme les années précédentes, l'association « Unit' et Métis' » continue son action d'activités autour de la danse, par la mise en place d'ateliers, de stages, et également par la restitution lors d'évènements tout au long de l'année. Afin de mener à bien cette action, l'association sollicite le TCO pour l'octroi d'une subvention d'un montant de quinze mille quatre cent vingt quatre euros (15 424 €). Il est toutefois proposé de leur accorder une subvention d'un montant de 6000€.*

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention d'un montant de six mille euros (6 000 €) à l'association « Unit' et Métis' » pour la mise en place de son projet de formation artistique axé sur la créolisation des arts urbains, au titre de l'exercice 2013 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention.

Délibération N° 2013-071/B6-012

ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE - CULTURE – Attribution d'une subvention à l'association « Zamalak » pour la diffusion du spectacle de l'artiste Teddy Iafare-Gangama « Fonnkèr » et la mise en place d'ateliers d'écriture, sur le territoire de l'ouest, au titre de l'exercice 2013

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : *L'association « Zamalak » accompagne depuis plusieurs années l'artiste Teddy Iafare-Gangama dans l'évolution de son parcours artistique, allant des ateliers d'écriture à la scène et à l'enregistrement d'un premier CD en 2012. Afin de poursuivre le travail effectué avec cet artiste, en mettant en place des ateliers d'écriture et en diffusant son spectacle sur le territoire de l'ouest, l'association sollicite le TCO pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de huit mille euros (8 000 €). Il est toutefois proposé de leur accorder une subvention d'un montant de 5000 €.*

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention d'un montant de cinq mille euros (5 000 €) à l'association « Zamalak » pour la diffusion du spectacle de l'artiste Teddy Iafare-Gangama « Fonnkèr » et la mise en place d'ateliers d'écriture, sur le territoire de l'ouest, au titre de l'exercice 2013 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention.

Délibération N° 2013-072/B6-013

ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE – ECONOMIE/INSERTION – Compte rendu annuel d'activité de la convention publique d'aménagement de la ZAC Environnement – Ecoparc du Port - Année 2012

Rapporteur : M. Patrice LAURIOL

Résumé : *Le CRAC 2012 de la ZAC Environnement propose le maintien de la participation de la collectivité à 3 492 K€ HT pour un bilan équilibré à 18 448 K€ HT. En terme opérationnel, la tranche 3 des travaux sera achevée en 2013. Les études pour l'extension sur 3,5 ha supplémentaires et pour la réfection du giratoire d'entrée de la ZAC seront poursuivies en vue de travaux envisagés en 2014. D'autre part, il est proposé la prolongation de la concession d'aménagement avec la SODIAC pour une durée de 2 années supplémentaire, soit jusqu'au 19 août 2016 pour tenir compte des travaux d'extension. Enfin, il est demandé le renouvellement d'une avance de trésorerie de 2 000 000 d'euros pour compenser le remboursement des 2 en cours d'un montant de 3 300 000 euros.*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le CRAC 2012 de l'opération ZAC Environnement / Ecoparc Le Port ;
- **APPROUVE** le bilan financier prévisionnel actualisé de l'opération qui s'équilibre à 18 448 K€ HT et le plan de trésorerie de l'opération ;
- **VALIDE** les objectifs opérationnels de l'année 2013, les dépenses et recettes afférentes et notamment les cessions au TCO du foncier viabilisé de la tranche 3 pour un montant de 3 492 K€ HT ;

- VALIDE l'avenant n°6 à la Convention Publique d'Aménagement prolongeant de deux années la durée de la convention (jusqu'au 19/08/2016) ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°6 à la Convention Publique d'Aménagement.

Délibération N° 2013-073/B6-014

ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE – ECONOMIE/INSERTION – Acquisition de terrains viabilisés de l'Ecoparc (ZAC Environnement) auprès de la SODIAC

Rapporteur : M. Patrice LAURIOL

Résumé : Les parcelles viabilisées de l'Ecoparc (ZAC Environnement) ne sont pas vendues aux entreprises attributaires de lots. Des baux à construction seront concédés pour une durée de 30 ans. Le TCO doit donc se porter acquéreur auprès de la SODIAC des surfaces viabilisées au fur et à mesure de leur livraison. Il est demandé aux élus de se prononcer, sur l'acquisition de lots viabilisés, d'une superficie de 34 923m², au prix de 100€/m² (avis des domaines) pour un montant total de 3 492 300 € HT.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- AUTORISE l'acquisition auprès de la SODIAC des lots K, L, M, N, P correspondant aux parcelles BK77 et BK79p de l'Ecoparc, d'une surface totale de 34 923 m², pour un montant estimé à 3 492 300 € Hors Taxes soit 3 761 593,70 € TTC ;
- AUTORISE le Président à signer toute pièce et tout acte relatifs à cette affaire.

Délibération N° 2013-074/B6-015

ENVIRONNEMENT – Approbation des plans de financement relatifs à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des anciennes décharges de Cambaie, Cocâtre et le Port

Rapporteur : M. Cyrille LEBON

Résumé : La mesure 3-16 du Programme Opérationnel Européen 2007-2013, relative à la mise en œuvre du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés – PDEDMA – prévoit le financement d'un certain nombre d'actions favorisant notamment le tri et la valorisation des déchets. Les actions comme :

- La réhabilitation de l'ancienne décharge de Cambaie à Saint-Paul,
- La réhabilitation de l'ancienne décharge de Cocâtre à Trois Bassins,
- La réhabilitation de la décharge de Le Port,

entrent dans ce cadre de financement de fonds européens de type FEDER. Le TCO sollicite donc, une participation financière de l'Europe, du Département et de l'ADEME. Il est demandé au Bureau communautaire de valider les plans de financement proposés pour ces opérations.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE** les plans de financement prévisionnel, comme décrits ci-après, relatifs à :

Etude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Cambaie		
Sources de financement	Montant HT	Participation
FEDER	136 680,00 €	60%
DEPARTEMENT	22 780,00 €	10%
ADEME	22 780,00 €	10 %
TCO	45 560,00 €	20%
TOTAL	227 800,00 €	100%

Etude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Cocâtre		
Sources de financement	Montant HT	Participation
FEDER	98 040,00 €	60%
DEPARTEMENT	16 340,00 €	10%
ADEME	16 340,00 €	10 %
TCO	32 680,00 €	20%
TOTAL	163 400,00 €	100%

Etude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne décharge du Port et extension station compostage du Port		
Sources de financement	Montant HT	Participation
FEDER	180 000,00 €	60%
DEPARTEMENT	30 000,00 €	10%
ADEME	30 000,00 €	10 %
TCO	60 000,00 €	20%
TOTAL	300 000,00 €	100%

- **AUTORISE** le président du TCO à solliciter l'obtention des subventions auprès des partenaires financiers sur la base de ces montages financiers.
- **AUTORISE** le président du TCO à signer les conventions de subvention relatives à ces affaires avec les partenaires financiers cités ci-dessus.

Délibération N° 2013-075/B6-016

ENVIRONNEMENT – Approbation des plans de financement relatifs à l'acquisition de biocomposteurs, de bornes d'apport volontaire et d'engins pour sites de traitement de déchets verts

Rapporteur : M. Cyrille LEBON

Résumé : La mesure 3-16 du Programme Opérationnel Européen 2007-2013, relative à la mise en œuvre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés – PDEDMA – prévoit le financement d'un certain nombre d'actions favorisant notamment le tri et la valorisation des déchets. Les actions comme :

- L'acquisition de bio-composteurs,
- L'acquisition de bornes d'apport volontaires pour le verre et la collecte sélective,
- L'acquisition d'engins pour les sites de traitement des déchets verts,

entrent dans ce cadre de financement de fonds européens de type FEDER. Le TCO sollicite donc, une participation financière de l'Europe, mais aussi du Département et de l'ADEME. Il est demandé au Bureau communautaire de valider les plans de financement proposés pour ces opérations.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE** les plans prévisionnels de financement, comme décrits ci-après, relatifs à :

Acquisition de bio-composteurs		
Sources de financement	Montant HT	Participation
FEDER	437 554,80 €	60%
DEPARTEMENT	72 925,80 €	10%
ADEME	61 307,83 €	8,41%
TCO	157 469,57 €	21,59%
TOTAL	729 258,00 €	100%

Acquisition de bornes d'apport volontaire		
Sources de financement	Montant HT	Participation
FEDER	133 407,48 €	60%
DEPARTEMENT	22 234,58 €	10%
ADEME	22 234,58 €	10%
TCO	44 469,16 €	20%
TOTAL	222 345,80 €	100%

Acquisition d'engins pour sites traitement déchets verts		
Sources de financement	Montant HT	Participation
FEDER	655 920,00 €	60%
DEPARTEMENT	109 320,00 €	10%
ADEME	0,00 €	0%
TCO	327 960,00 €	30%
TOTAL	1 093 200,00 €	100%

- **AUTORISE** le président du TCO à solliciter l'obtention des subventions auprès des partenaires financiers sur la base de ces montages financiers
- **AUTORISE** le président du TCO à signer les conventions de subvention relatives à ces affaires avec les partenaires financiers cités ci-dessus.

Délibération N° 2013-076/B6-017

ENVIRONNEMENT – Convention avec le BRGM pour une étude en vue d'évaluer les teneurs en Eléments Traces Métalliques (ETM) sur le territoire du TCO

Rapporteur : M. Cyrille LEBON

Résumé : *La concentration de Plomb dans le compost au-delà des seuils autorisés risque de conduire les services de l'Etat à interdire toute sortie du compost de la plateforme de compostage qu'exploite le TCO au Port. Ceci entraînerait à très court terme la saturation du site. L'origine du Plomb étant mal connue, le TCO – en partenariat avec le BRGM – souhaite mener une étude à l'échelle de son territoire pour évaluer et cartographier les teneurs des sols en Eléments Traces Métalliques, et réaliser la cartographie du fond pédo-géochimique. Ces éléments permettront d'apporter une base de connaissances et de rechercher des solutions techniques adaptées.*

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **SE PRONONCE** favorablement sur l'opportunité de lancer une étude à l'échelle de son territoire pour évaluer et cartographier les teneurs des sols en Eléments Traces Métalliques (ETM), et réaliser un fond pédo-géochimique.
- **VALIDE** la convention avec le BRGM pour la réalisation de cette étude.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération N° 2013-077/B6-018

ENVIRONNEMENT – Attribution d'une subvention à l'association Le Grand Raid au titre de l'année 2013

Rapporteur : M. Cyrille LEBON

Résumé : *L'association « Le Grand Raid de l'île de la Réunion » sollicite le TCO pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 500 € au titre de l'année 2013 pour la participation à l'organisation de la course pédestre « La Diagonale des fous ».*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE** l'octroi d'une subvention de 1 500 € au titre de l'année 2013 pour la participation à l'organisation de la course pédestre « La Diagonale des fous » ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de financement correspondante ;
- **DIT** que les crédits seront prévus aux chapitres et articles correspondantes ;

Délibération N° 2013-078/B6-019

ENVIRONNEMENT – Attribution d'une subvention à l'association Arterre « test et évaluation du guide Jardin Marmay » au titre de l'année 2013

Rapporteur : M. Cyrille LEBON

Résumé : *Le TCO est sollicité pour l'octroi d'une subvention de 4 500€ (sur un budget prévisionnel global de 56 000€), destinée à cofinancer l'évaluation du guide «Jardin Marmay » sur 20 établissements scolaires de l'île. Initié par la DEAL en 2011 et conçu par l'association arTerre, ce guide constitue un outil pédagogique qui vise à accompagner le corps enseignant depuis l'émergence de l'idée du jardin jusqu'à sa réalisation et son utilisation.*

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- **DE RETIRER** cette affaire de l'ordre du jour.

Délibération N° 2013-079/B6-020

TRANSPORT – Avenant n °22 à la convention de DSP kar'ouest relatif à la gratuité du réseau kar'ouest pour les personnes à mobilité réduite

Rapporteur : Mme Rahiba DUBOIS

Résumé : *Afin de mettre en œuvre la décision du Conseil communautaire en faveur de la gratuité du réseau kar'ouest pour les personnes à mobilité réduite, le Bureau communautaire est invité à valider un avenant à la DSP kar'ouest, afin de contractualiser les moyens nécessaires à la mise en place de la gratuité ainsi que les volumes de compensations tarifaires.*

Le coût global pour le TCO est ainsi évalué à environ 45 k€ par an (manque à gagner sur recettes à compenser), augmentés de 22 k€ de dépenses ponctuelles principalement liées à la réalisation d'une enquête.

Il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser la signature de l'avenant correspondant.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** la signature de l'avenant n° 22 à la DSP kar'ouest concernant la mise en place de la gratuité du réseau pour les personnes à mobilité réduite ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Délibération N° 2013-080/B6-021

TRANSPORT – Avenant à la convention relative à une subvention de fonctionnement au GIHP

Rapporteur : Mme Rahiba DUBOIS

Résumé : *Depuis 2010, le TCO octroie des subventions au GIHP. Ce subventionnement s'entend à titre provisoire, dans l'attente de la mise en place par le TCO du service TPMR (Transport de Personnes à Mobilité Réduite).*

La subvention au titre de 2013 a été conclue sur la base d'une demi-année, soit jusqu'au 30 juin 2013. Or, la mise en service du TPMR étant prévue pour août 2013, il est nécessaire de prolonger la subvention. Le Bureau Communautaire est invité à valider l'avenant correspondant.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE** la révision du montant de la subvention au GIHP à hauteur de **35 323,50 €**, soit **11 774,50 €** supplémentaires ;
- **AUTORISE** la signature de l'avenant correspondant ;
- **AUTORISE** le Président du TCO ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Délibération N° 2013-081/B6-022

TRANSPORT – Avenant n°21 à la convention de DSP kar'ouest concernant la mise en service du transport de personnes à mobilité réduite (TPMR)

Rapporteur : Mme Rahiba DUBOIS

Résumé : *Conformément aux orientations du Schéma directeur d'accessibilité, le TCO a décidé de mettre en place un service spécifique de transport de personnes à mobilité réduite (TPMR). Ce service sera assuré par l'opérateur de la DSP kar'ouest. Un avenant n°21 à la convention de DSP kar'ouest venant modifier l'option°8 « TPMR » est donc à formaliser pour définir les modalités techniques financières d'exploitation du service. Le coût du service est évalué à environ 710 k€ par an, auxquels s'ajouteront environ 230 k€ de dépenses ponctuelles liées à la mise en service. Le bureau communautaire est invité à valider l'avenant correspondant.*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE** le projet d'avenant n°21 à la convention de DSP kar'ouest venant modifier l'option n°8 portant sur la mise en place du service de Transport de personnes à mobilité réduite ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cet avenant ;
- **AUTORISE** le Président du TCO ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Délibération N° 2013-082/B6-023

TRANSPORT – Avenant n° 23 à la convention de DSP kar'ouest relatif à la mise en œuvre d'équipements porte-vélos sur les véhicules du réseau kar'ouest

Rapporteur : Mme Rahiba DUBOIS

Résumé : *Souhaitant développer la "bi-modalité bus-vélo", le TCO et la SEMTO ont testé ces derniers mois plusieurs dispositifs permettant aux usagers d'embarquer leur vélo dans les transports collectifs kar'ouest. Le dispositif retenu est adapté aux spécificités du réseau (minibus) et présente un niveau de qualité et de facilité d'usage acceptable. Il est proposé un programme de déploiement sur 32 véhicules du réseau kar'ouest fin 2013 à travers la signature d'un avenant venant modifier l'option n°11 « Embarquement de vélos » de la convention de DSP kar'ouest.*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE** le projet d'avenant n°23 à la convention de DSP kar'ouest venant modifier l'option n°11 « Embarquement de vélos » de la convention de DSP kar'ouest ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cet avenant ;
- **AUTORISE** le Président du TCO ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE – Acquisition de la parcelle AI 183 à Trois-Bassins par le biais d'un portage foncier de l'EPFR, en vue de l'extension de la Zone d'Activité Economique (ZAE) Bras-Montvert

Rapporteur : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : Pour les besoins de l'extension de la ZAE Bras-Montvert à Trois-Bassins, le TCO doit acquérir la parcelle AI 183, appartenant à une personne privé. Afin de réaliser cette acquisition, le T.C.O. envisage d'avoir recours aux services de l'EPF Réunion (Etablissement Public Foncier). Cette procédure d'acquisition nécessite la signature d'une convention opérationnelle d'acquisition foncière entre la Communauté et l'EPFR, portant sur la parcelle susvisée. Cette convention aura pour objet l'acquisition, le portage pendant 1 an puis la rétrocession au TCO de la parcelle susvisée moyennant un prix total de 240 845 euros, inférieur à l'estimation du Service des Domaines.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** les termes de la convention opérationnelle d'acquisition foncière de la parcelle AI 183 d'une superficie de 5 855 m² entre ce dernier et le TCO pour une durée d'un an et pour un montant global de 240 875 euros.
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte d'acquisition final du bien.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

COOPERATION DECENTRALISEE – Coopération décentralisée : Participation du TCO à la coopération entre les communes de Tamatave (Madagascar) et Le Port (2011-2013) Action « chantier jeunes : valorisation de la place de la colonne de Tamatave »

Rapporteur : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : La ville du Port est jumelée avec la ville de Tamatave depuis 1994. En juillet 2008, les deux collectivités signent un accord de coopération. La mise en œuvre de ce partenariat est initiée en 2009 par un volet d'Appui au Diagnostic d'Aménagement Territorial de Tamatave (ADATT), outil nécessaire à une planification du développement urbain de la ville. La mise en œuvre de l'accord de coopération entre les villes se poursuit sur la période 2011-2013 dans le cadre d'un projet global intitulé « Appui au co-développement durable de Tamatave et du Port ». Fort de ses compétences, le TCO a souhaité participer à ce programme d'actions de coopération décentralisée et le conseil a autorisé cette participation à hauteur de 75 000 € sur 3 ans (délibération n° 2011-104/C5-021 du 16 décembre 2011).

Dans le cadre de ce programme, il est aujourd'hui proposé de participer à l'organisation d'un chantier jeunes portant sur la valorisation de la « Place De La Colonne de Tamatave » en aout/septembre 2013. L'Association de Gestion pour l'Insertion et le Développement Economique et Social Urbain (AGIDESU), se propose d'assurer la formation et l'encadrement social et technique des jeunes sur ce chantier. Le coût de cette action est estimé à 52 450 €. Il est proposé que le TCO participe à hauteur de 19 010 € soit 36% du financement global.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE la participation du TCO à la mise en œuvre de l'action « chantier jeunes : valorisation de la place de la colonne de Tamatave » par l'Association de Gestion pour l'Insertion et le Développement Economique et Social Urbain (AGIDESU),**
- **AUTORISE la participation du TCO au financement de l'action à hauteur de 19010 €,**
- **AUTORISE le Président à signer la convention avec l'AGIDESU et la ville du Port relative à la mise œuvre de ce chantier jeunes 2013 à Tamatave.**